

ARRETE Nº 🏓 117

/PR du 15 FEV. 2022

Relatif à la modification de l'arrêté n° 639/PR du 03 septembre 2021 portant nomination des membres de la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES)

## LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 658/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de la famille, des affaires sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion ;
- Vu l'arrêté n° 659/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de la santé, en charge de la prévention ;
- Vu l'arrêté n° 660/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- Vu la délibération n° 82-36 du 30 avril 1982 modifiée, relative à l'action en faveur des handicapés, et notamment ses articles 7 et suivants ;
- Vu l'arrêté n° 1287/CM du 28 septembre 1998 modifié, relatif à la composition et au fonctionnement de la commission territoriale de l'éducation spéciale (C.T.E.S.) et aux commissions de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (C.C.P.E.) et du second degré (C.C.S.D);
- Vu l'arrêté n° 639/PR du 03 septembre 2021, portant nomination des membres de la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES) ;

## ARRETE

Article 1er. - Le 1°) du E de l'article 1er de l'arrêté n° 639/PR du 03 septembre 2021 est modifié comme suit : « 1°) Titulaire : - Mme Marie PERRARD, directrice par intérim de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif (IIME) ; ».

## **Ampliations:**

PR, REG MEA DGEE

2

1

1

## Lexpol:

VP, SGG, DMRA JOPF **Article 2. -** Le Ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

1 5 FEV. 2022

Par le Président de la Polynésie française

**Edouard FRITCH** 

Le Ministre de l'éducation,

du travail et de la modernisation de

Christelle LEHARTEL

l'administration, en charge du numérique

Ministère
de l'éducation.
du travail et de la
modernisation
de l'administration,
en charge
du numérique

Pesie franc

Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement et par Délégation

a Likew

T. FENUAITI

2/2